Campagne de sondages - août 1985 - Le "Champ des Mottes".

L'activité principale s'est portée sur le "Champ des Mottes", qui avait fait l'objet d'une première étude en 1984. Ces deux années d'exploration nous ont permis de préciser le caractère singulier de ce site archéologique, étrange par sa topographie, par la concentration

de tumulus qu'on y découvre et par son entourage.

Ce que nous avons appelé "Champ des Mottes" correspond à la parcelle nommée "le Désert" sur le plan cadastral. Dans sa topographie,
rappelons que le "Champ des Mottes" est un ressaut de terrain long
et étroit qui s'étire entre deux dépressions marécageuses, parallèlement au Rachet qui le domine par ses hautes falaises. Le sol n'est
pas plat, mais il offre une succession de buttes et de paliers. La
longueur, mesurée à partir de la route allant de Chaux-des-Crotenay
à Entre-Deux-Monts, atteint 850 mètres. La largeur varie d'une centaine de mètres à l'Est, où s'élève la première butte; elle se réduit à 30 m dans le premier palier; elle s'élargit devant la butte
culminante pour se réduire à nouveau à 20 m à l'extrémité du champ.

La dépression marécageuse septentrionale, de 400 m de longueur et de 150 m de largeur maximale, sépare le Champ des Mottes du mame-

lon portant les ruines du château fort.

La dépression marécageuse méridionale, longue également de 400 m, n'a qu'une largeur moyenne de 80 mètres, car elle est limitée par le pied de la falaise du Rachet.

Plusieurs sources sourdent des flancs du Champ des Mottes.

Les nombreuses structures en pierre sèche sont de formes et de dimensions variables. Les formes sont circulaires, ovales, ou rectangulaires. Sur un total de 193 constructions, nous en avons dénombré 50 petites, 100 moyennes et 43 grandes. Elles sont principalement installées sur les buttes. La plus forte concentration se remarque sur la butte orientale qui en renferme 85.

La butte culminante, qui occupe le centre du Champ des Mottes, n'en contient que deux, mais ce sont deux tumulus importants, très rapprochés et élignés sur un axe Nord-Sud, occupant, pourrait-on dire, une

place d'honneur.

Ces deux tumulus jumeaux ont pu tous les deux être fouillés. Ils ont été appelés respectivement E (fouillé en 1984) et E' (fouillé en 1985). Ils offrent entre eux les plus grandes ressemblances. Leurs dimensions sont les mêmes : 8 m de longueur et 6 m de largeur. Le tumulus E se distingue extérieurement par l'encoche formant une niche orientée vers le Sud-Est.

A l'intérieur, le dispositif est identique. Des pierres assez volumineuses sont placées suivant un axe Est-Ouest au dessus d'une fosse creusée dans le roc. Un muret ceinture l'emplacement et un dallage recouvre le dépôt. Une pierre, choisie pour sa forme étrange, est posée sur le muret de façon à faire saillie au dessus de la couverture du tumulus. Il n'y a pas de mobilier véritablement associé au dépôt. Toute l'organisation est conçue en fonction des pierres "sacrées". Dans le tumulus E il y avait trois pierres : la pierre centrale en forme de triangle rectangle avait été posée l'angle droit pointant vers le haut et présentant ainsi un sommet triangulaire. Dans le tumulus E' les deux pierres "sacrées" avaient la particularité d'être ornées de cupules.

Quant à la situation de ces deux tumulus jumeaux, elle est remarquable. Ils sont isolés sur la butte la plus haute, installés sur la pente douce de cette butte, dont le sommet présente une surface plane formant balcon, où un petit tertre de forme ovale a été élevé. La butte elle-même a fait l'objet d'un aménagement spécial sur son abrupt Sud. De part et d'autre de la butte on a construit deux rampes d'accès à la dépression marécageuse méridionale. Entre ces deux rampes, le mur à deux terrasses est doublé par un second mur également à deux terrasses qui ne s'étend pas exactement entre les deux rampes, des plates-formes étant intercalées entre les extrémités de ce second mur et les rampes.

Entre la butte culminante et la butte orientale s'étend un vaste palier coupé par une bosse où plusieurs grands tumulus sont groupés.

Au centre de ce palier une grande pierre, en forme de pyramide tronquée, gisait couchée sur le sol. Cette pierre en calcaire blanc compact était hétérogène au site ; elle avait donc été amenée d'ailleurs et probablement du Rachet. Relevée et replacée sur son lit de pose primitif, sa face cachée est devenue visible : elle est constellée de cupules et elle était orientée vers l'Est. En avant, on avait installé une petite cuvette renfermant trois éléments de fossile polypier.

La pierre, qui mesure 1m20 de hauteur, se présente comme un petit menhir dressé dans le voisinage immédiat d'une esplanade rectangulaire à chaque angle de laquelle se trouve un tumulus. L'ensemble paraît bien former un lieu de culte.

Outre sa situation topographique si particulière, ce qui donne au Champ des Mottes son unité, c'est son entourage. Il est en effet bordé par des murs, l'un au Sud, l'autre au Nord.

Le mur Sud, construit sur le roc, est <u>duplex</u> sur sa plus grande longueur. Il comprend deux terrasses superposées, la terrasse supérieure s'établissant au niveau de la crête du talus ; il n'y a pas d'élévation au dessus du sol, pas de parapet.

Le mur Nord n'est pas duplex. Il est lui aussi édifié sur le rocher. Sa largeur moyenne est de 1 m.

Tout en entourant le Champ des Mottes, ces deux murs bordent également les dépressions marécageuses qui sont ceinturées par d'autres murs moins élaborés. Et les beaux murs du Champ des Mottes semblent avoir servi de balcons au dessus des marécages qu'ils dominent.

Le Champ des Mottes est prolongé vers l'Est, au delà de la route Chaux-des-Crotenay/Entre-Deux-Monts, par un mamelon isolé dont le sommet est tabulaire et vaguement rectangulaire. Ce mamelon domine une source et fait face au grand marécage de la Loye.

Des géologues de passage avaient laissé entendre que la calotte sommitale du mamelon pouvait être artificielle. Il a été facile de vérifier qu'il n'en était rien. Toutefois le professeur Chauve, de l'Université de Besançon, venu sur les lieux, a estimé que la surface parfaitement plane du sommet avait pu être le résultat d'une opération de nivellement. De fait, une masse considérable de pierres a été rejetée sur le versant dominant la source. A mi-pente de ce versant, une section de mur a été reconnue, qui établit un rebord. Il est possible que la masse de pierres qui se trouve au dessus de ce

mur et qui proviendrait du nivellement du sommet soit la couverture d'une organisation qui se rapprocherait de celles des tumulus E et E'. Dans ce cas, il pourrait y avoir eu un dépôt de pierres "sacrées". On voit d'ailleurs un gros tumulus édifié sur le flanc Sud-Ouest du mamelon.

Le Champ des Mottes, prolongé par le mamelon oriental, forme avec lui un vaste ensemble de près de 1 km de longueur. On trouve là une organisation correspondant à un plan initial grandiose. On peut songer à une importante zone cultuelle. La liaison des constructions en pierre sèche avec les marécages, les sources et l'impressionnant Mont Rachet est évidente.

Les tumulus ne sont pas à proprement parler funéraires puisou'ils ne renferment ni squelettes, ni dépôt de cendres. Ce ne sont pas non plus des tumulus vides puisque, dans la cavité centrale, on a placé conformément à un rite des pierres intentionnellement choisies.

Les tumulus ne contenant aucun vestige d'ossements humains, mais aussi aucun débris d'offrandes, ne sont pas inconnus. J. Déchelette, à la suite de Flouest, les rangeait dans la catégorie des tumuli ad honorem, "monuments commémoratifs élevés à des morts disparus, par exemple à des guerriers tués dans un combat et abandonnés sur le champ de bataille. L'hypothèse, à première vue, n'est pas invraisemblable" (J. Déchelette, Manuel d'Archéologie..., t.III, p.127).

Si nous n'avons pas trouvé d'éléments de datation qui soient certains, l'ensemble porte la marque d'une civilisation dont on peut faire valoir trois caractères.

Le premier caractère est social. Il est évident qu'on se trouve en présence d'une réalisation communautaire. Le vaste développement des murs évoque une société fortement structurée, apte à produire un travail collectif.

Le second caractère est politique. De telles réalisations sur une si grande surface impliquent l'existence d'un pouvoir fort, seul capable d'avoir donné aux ouvrages une ampleur de prestige.

Le troisième caractère est religieux, car c'est la destination religieuse du Champ des Mottes qui s'impose avant tout. Cette destination suggère l'intervention de chefs religieux pour l'élaboration des plans et la fixation des détails des rites.

André BERTHIER